

COMMUNE DE CURAN
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
22 octobre 2021 – 20h30

Le vingt-deux octobre deux mille vingt-et-un à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Louis GRIMAL, Maire.

Présents :, Marcel CAZOTTES, Julien CLUZEL, Jean-Claude FABIE, Marion FABRE, Yannick FOURNIER, Jean Louis GRIMAL, Yolande MARTIN, Lionel PORTES, Vivian VASSALO

Absents : Marcelle ARGUEL (pouvoir à Yolande MARTIN), Nathalie COSTES (pouvoir à Jean Louis GRIMAL)

Secrétaire de séance : Yannick FOURNIER

Date de convocation : 18 octobre 2021

Date d'affichage du PV : 25 octobre 2021

ORDRE DU JOUR :

- Rénovation et extension des vestiaires du Stade Philomène – Abandon de procédure

Délibération prise :

Rénovation et extension des vestiaires du Stade Philomène – Abandon de procédure (2021 6 1)

Monsieur le Maire rappelle le dossier de rénovation et d'extension des vestiaires du stade Philomène pour une homologation du terrain en niveau 5 (actuellement niveau 6) dans le cadre de l'accession du club au niveau régional.

Des dossiers de demandes de subventions ont été déposés auprès de plusieurs partenaires financiers publics et privés.

L'appel public à la concurrence a été lancé le 13 septembre 2021. En raison des surcoûts liés à la crise économique en cours, le détail quantitatif estimatif du 13 septembre 2021 s'élevait à 223 500.65 €

La procédure d'appel d'offres s'est clôturée le lundi 11 octobre 2021 à 12h. Tous les lots ont reçu au moins une candidature.

Selon l'analyse faite par le maître d'œuvre, l'offre la mieux disante pour la totalité du projet s'élève à 281 088.93 € de travaux soit 121 088.93 € de plus que les montants présentés aux partenaires financiers. Ce delta doit être intégralement pris en charge par la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'abandonner la procédure d'appel d'offre pour dépassement du budget initial de plus de 120 000 euros.

Monsieur le Maire propose que le projet soit reporté.

Monsieur le Maire informe que les entreprises candidates seront informées des modalités d'abandon de la procédure.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, valide les propositions et délibère favorablement pour l'abandon de la procédure d'appel d'offre lancé le 13 septembre 2021.

Membres ayant approuvé la délibération : 11
